

LE 12 SEPTEMBRE : LA FONCTION PUBLIQUE EN GRÈVE ET MANIFESTATION



Emplois, Salaires, Missions,
Statut, Conditions de travail

LE GOUVERNEMENT MACRON PASSE À L'ATTAQUE !

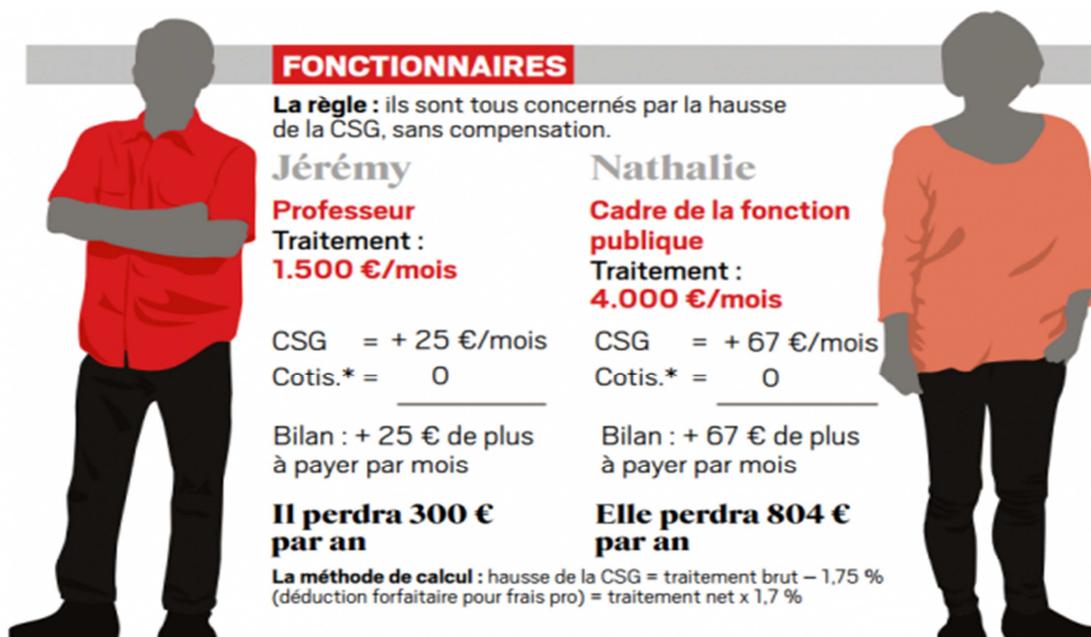
Lors de sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait promis la **purge de 120.000 nouveaux emplois dans la fonction publique : 70.000 pour les collectivités territoriales, 50.000 pour l'Etat.**

Depuis son élection, le président de la République, par l'intermédiaire de son bras armé Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, multiplie les nouvelles casses de la fonction publique.



Sitôt, le rapport de la Cour des Comptes sorti, il s'en sert pour justifier de nouvelles cures austéritaires pour les fonctionnaires : **gel du point d'indice.**

Mais cela ne s'arrête pas là. **Non seulement les salaires ne vont pas augmenter mais ils vont diminuer avec la hausse de 1,7 point du taux normal de la CSG.** Comme les retraités, les fonctionnaires seront les grands perdants car n'ayant pas de cotisations salariales maladie et chômage, ils ne bénéficieront pas de leur disparition.



Attaque contre le statut général en cohérence avec le projet de loi Travail XXL !

Le 17 juillet, à la conférence nationale des territoires, Emmanuel Macron déclare : « Je demande au Gouvernement aussi d'expertiser avec vous tous les moyens pour simplifier et moderniser la gestion de la fonction publique territoriale, dans le dialogue indispensable avec les syndicats de fonctionnaires, afin de mieux répondre à leurs besoins qui sont différents de ceux de l'Etat. Avec une volonté simple : avoir une fonction publique territoriale qui nous permette collectivement de relever les défis que je suis en train d'évoquer. **Il n'est pas normal, lorsqu'on cherche à augmenter par exemple le point de la fonction publique hospitalière, que toutes les fonctions publiques soient entraînées dans le même mouvement.** Nous devons avoir une gestion différenciée des fonctions publiques, parce que leur réalité est différente, parce que les contraintes de gestion qu'on fait ensuite peser de manière mécanique sur les collectivités locales sont peu soutenables. »

Jour de Carence : une mesure absurde pour diviser public / privé !

Afin de stigmatiser toujours un peu plus les fonctionnaires, le gouvernement rejoue la petite musique des arrêts maladie en ressortant **le jour de carence**.

Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs. **L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.**



« Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez »

Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, répondant à un député de droite en 2015.

Les collectivités locales au service du capital !

Après le « 49-3 » du Préfet de Région pour imposer le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal, Emmanuel Macron envisage, sur le modèle lyonnais, de « **confier aux services des métropoles les compétences des conseils départementaux où elles se situent** ». Le rôle du conseil départemental serait limité à la zone rurale, abandonnant ses compétences à la métropole sur la partie urbaine du territoire.

La Haute-Garonne serait dans le collimateur !

ALORS, LE 12 SEPTEMBRE,

FAISONS CONVERGER NOS REVENDICATIONS

PUBLIC-PRIVÉ

PAR LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION

TOULOUSE, 14h00, Arnaud BERNARD